

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
JEUNESSE ET SPORTS

BREVET D'ÉTAT

LE BREVET D'ETAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DE LA CULTURE
PHYSIQUE ET DU CULTURISME

est attribué en application de l'arrêté 96.46.BUFOREX.BEES du 4 septembre 1996

à M. on sieur L'HOMME Franck

Né(e) le 4 juillet 1966 à POITIERS

N° 086.96.0357 À POITIERS, le 4 septembre 1996

Le Titulaire,



P/ Le Ministre chargé des sports,
Le Directeur Régional de la
Jeunesse et des Sports de Poitiers,

A. AUGÉ